

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Egypte : un programme de travail arrêté

C'ÉTAIT l'objectif de la séance de travail présidée par le Premier ministre et à laquelle étaient conviés certains membres de son gouvernement concernés par la coopération entre Libreville et Le Caire.

M.A.M
Libreville/Gabon

LES ministres des Affaires étrangères, des Eaux et Forêts, de l'Économie et des Finances, des Infrastructures, de l'Agriculture, et de la Promotion des investissements sont allés, hier, faire au chef du gouvernement l'état du niveau d'avancement des activités du comité technique chargé du suivi de la coopération entre le Gabon et l'Égypte. Lequel comité avait été mis en place au lendemain de la première arrivée à Libreville les 22 et 23 janvier derniers, d'un groupe d'investisseurs égyptiens.

Cet organe de suivi va arrêter un programme de travail pour les cinq prochains mois. Le compte rendu des séries de rencontres sera fait à Julien Nkoghe Bekale qui, à son tour, le transmettra au président de la République, Ali Bongo Ondimba. Cependant, en attendant ces différentes phases, chaque département ministériel va s'enquérir de ses missions "clairement" réparties. En outre, les modalités de ces échanges seront transmises à la partie égyptienne.

Il convient de rappeler que la mise en place de ce comité conjoint fait suite à la rencontre tenue entre les parties gabonaises et égyptiennes en janvier dernier. Sous la supervision du ministre égyptien du Secteur public et des Affaires. Alors que les investisseurs de ce pays frère étaient en séjour au Gabon afin d'étudier des opportunités d'affaires. Ainsi, lors des discussions, la partie gabonaise avait saisi l'occasion pour présenter la vision du chef de l'État sur la diversification de notre économie. Laquelle passe par la recherche de partenariats. Dans ce cadre-là, le gouvernement classe comme priorité, les infrastructures, la forêt, l'énergie, l'industrie et l'agriculture.



Le Premier ministre entouré de plusieurs membres du gouvernement

CDH : Le Gabon va respecter les engagements internationaux

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

W(...) S'engager à tenir ses engagements internationaux et à améliorer davantage la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme". Telle est l'ambition affichée par le Gabon. Une ambition réaffirmée par la ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, hier, au segment de haut niveau de la 43e session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme (CDH) qui se tient actuellement à Genève, en Suisse.

À l'occasion, elle a rassuré l'assistance de la volonté du Gabon à tenir ses engagements internationaux et améliorer par la même occasion la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux inhérents aux droits de l'Homme. "Il reste des efforts à consentir et des mesures concrètes à prendre avant de revenir, entre autres,



La ministre de la Justice a porté la voix du Gabon.

sur les avancées en matière de libertés fondamentales, qui se traduisent par les efforts et les mesures adoptées au niveau national en vue de rendre effective la jouissance de ces droits par l'ensemble des concitoyens, sans discrimination", a-t-elle déclaré. Pour la Garde des sceaux, c'est le lieu de dire un mot sur le renforcement du cadre national de protection de l'Enfant...

En atteste la promulgation, l'an-

née dernière, de plusieurs mesures relatives au renforcement de la protection et la garantie de ces droits notamment la signature de deux accords bilatéraux relatifs à la lutte contre la traite des enfants entre le Gabon, le Togo et le Bénin. Dans la même foulée, des mécanismes de prévention, d'alerte, d'intervention rapide et de suivi des violences contre les enfants en milieu scolaire ont été portés sur les fonts

baptismaux. Il en est de même de la création de deux sous-comités pour les droits de l'Enfant au sein du Parlement.

"Conscient de ce que l'un des droits fondamentaux attachés à l'enfant est le droit à une identité, le gouvernement gabonais a entamé un vaste programme d'établissement de jugements supplétifs au profit des enfants dépourvus d'état civil", précise la ministre de la Justice.